Centre Hospitalier
LANNION-TRESTEL

L'HOSPITALISATION A DOMICILE
(HAD) pour les patients et l'entourage

Un trait d'union entre l'hospitalisation et votre domicile

Sommaire

- **1. Votre admission**
- **2. L'organisation des soins**
- **3. La composition de l'équipe**
- **4. Ce qui ne change pas**
- **5. Les médicaments en HAD**
- **6. Vos soins d'hygiène et de confort**
- **7. La gestion des déchets**
- **8. Les frais médicaux et les transports**
- **9. La fin du séjour en HAD**

1. Votre admission

Elle a été demandée, avec votre accord, soit par votre médecin traitant, soit par un médecin au cours de votre hospitalisation.
Elle est validée par le médecin coordinateur de l'HAD.

2. L'organisation de vos soins avec l'HAD

La coordination de vos soins est assurée par l'équipe d'HAD.

Pour prendre soin de vous, les professionnels de soins médicaux et paramédicaux libéraux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes…) interviennent en complémentarité de l'équipe salariée de l'HAD.

La réussite de votre prise en charge nécessite également l'implication quotidienne de votre entourage.

3. L'équipe d'HAD : Une équipe pluridisciplinaire à votre service

Votre suivi médical reste assuré **par votre médecin traitant**

Le médecin coordinateur : travaille en étroite collaboration avec votre médecin traitant et ou médecin spécialiste. Il veille à l'adéquation et à la permanence du suivi médical correspondant aux besoins des patients et à la bonne transmission des informations médicales nécessaires à la continuité des soins

Le cadre de santé : Il est garant du bon fonctionnement des équipes, de la qualité et de la sécurité des soins.

L'infirmière coordinatrice : En appui du cadre de santé, elle contribue au suivi des patients, à la coordination des professionnels de santé intervenant au domicile. Elle peut se déplacer à votre domicile.

L'aide soignant(e) : Il (elle) dispense les soins de bien être et de confort en fonction des besoins du patient.

La secrétaire : Elle coordonne tous vos transports pour vos rendez vous médicaux, ou examens. Elle est joignable pour toutes demandes d'informations.

L'assistante sociale : En cas de besoin, elle vous aide dans vos démarches et recherche d'aides financières notamment si vos soins de confort nécessitent la présence de deux soignants.
La psychologue : Elle apporte un soutien psychologique au patient et/ou à son entourage. Pour la rencontrer, il suffit d'en faire la demande à l'un des membres de l'équipe

4. Ce qui ne change pas

Votre médecin traitant référent continue à vous suivre en collaboration avec les infirmiers libéraux, les kinésithérapeutes…
Les services mis en place comme le portage de repas ou les aides ménagères sont maintenus.

5. Les médicaments

L'ensemble de vos médicaments est préparé par la pharmacie de l'hôpital et livré à votre domicile par l'équipe d'HAD.
Le matériel nécessaire à vos soins est également livré par notre équipe tout au long de votre séjour en HAD.

Le stockage et la conservation

Organiser un espace réservé aux médicaments **hors de portée des enfants**

Merci de veiller à **laisser les boites de médicaments** dans les caisses fournies par nos soins.
Merci de ne pas utiliser le traitement personnel (sauf accord médical).

Certains médicaments sont conservés **au réfrigérateur** dans le sachet fourni par l'HAD. Merci de ne pas les stocker dans la porte ou les bacs à légumes, et les mettre à distance du bac réfrigérant et des parois du fond du réfrigérateur.

Les stupéfiants sont transportés et stockés **dans la valise sécurisée.**

Au quotidien, pensez à :

1. Conserver les médicaments dans **leur boite d'origine**
2. Garder **seulement les médicaments nécessaires**, merci de rendre à la pharmacie de ville les médicaments devenus inutiles.
3. Prenez **uniquement les médicaments prescrits** pendant votre séjour en HAD et livrés par nos soins chaque semaine.

SI

- Je ne reconnais pas mes médicaments
- Je pense qu'il me manque un médicament
- J'ai des difficultés pour préparer mes médicaments
- J'ai une nouvelle prescription
- J'ai trop de médicaments en stock
- Je n'ai pas assez de médicaments avant le week end ?

J'informe sans délai : les infirmiers (e)s et l'HAD

L'administration

Dispositif PAAM : il vous donne la possibilité de vous **administrer, seul ou accompagné**, **une partie ou la totalité** des médicaments prescrits lors de votre hospitalisation.
Si vous souhaitez gérer tout ou une partie de l'administration de vos médicaments, un bilan préalable concernant la gestion médicamenteuse est alors effectué par l'HAD.
Sous réserve d'une décision médicale favorable, il sera ainsi possible de vous administrer une partie ou la totalité des médicaments durant votre hospitalisation. Dans ce cas, **vous vous engagez à respecter les prescriptions** et recommandations, à **tracer chaque administration**, ainsi qu'à **signaler toute difficulté**.
A tout moment, et en fonction de votre état de santé, ce dispositif peut prendre fin.

6. Vos soins d'hygiène et de confort

Vos soins d'hygiène :

Les aides soignant (e)s de l'HAD peuvent intervenir à votre domicile pour effectuer des soins d'hygiène et de confort selon vos besoins.

Les horaires de passage sont déterminés en fonction de vos soins et des nécessités de service.
Ils peuvent varier d'un jour à l'autre. Nous nous engageons à vous prévenir d'un éventuel changement important d'horaire.

Votre confort :

La mise en place d'un lit médicalisé vous sera proposée, selon votre état de santé. L'objectif étant de favoriser votre confort lors des soins et au quotidien. Nous ne fournissons pas les draps pour le lit.

L'hygiène :

Il vous sera demandé de réserver un espace propre, afin d'installer le matériel nécessaire à vos soins et de mettre à disposition de l'équipe du petit matériel, tel que cuvette, savon, serviettes de toilettes, gants…

L'hygiène des mains :

Les soignants utilisent le gel hydroalcoolique, fournit par l'HAD pour réaliser l'hygiène des mains.
Mais certaines situations nécessitent un lavage des mains

Dans ce cas, les soignants ont besoin :

- d'un point d'eau qui doit être propre,
- de savon liquide,
- de papier absorbant pour le séchage des mains type essuie-tout,

L'hygiène des mains est une des actions de prévention du risque infectieux valable pour tous : patient, professionnels et accompagnants.

7. La gestion des déchets

La gestion des déchets ménagers (hors DASRI) n'est pas prise en charge par l'HAD.
L'équipe d'HAD récupère chaque semaine les cartons de DASRI.

Il vous sera demandé de nous mettre à disposition des sacs poubelles.

8. Les frais médicaux et les transports

Tous les frais médicaux en lien avec votre prise en charge en HAD (examens, honoraires médicaux et paramédicaux, transports sanitaires) sont facturés à l'HAD.

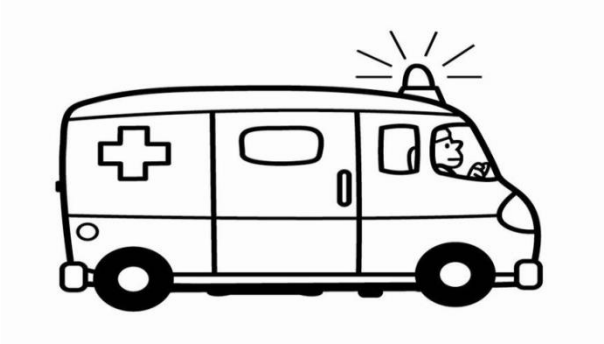

9. La fin du séjour en HAD

La durée d'hospitalisation est limitée dans le temps et révisable en fonction de l'évolution de votre état de santé.
La fin du séjour en HAD est décidée en accord avec votre médecin traitant.
Les relais pour vos soins sont organisés par l'HAD en collaboration avec les professionnels libéraux.

Centre Hospitalier Pierre Le Damany
Service d'Hospitalisation à domicile
Tél du secrétariat : 02.96.05.70.15 (de 8h00 à 17h00)
06.08.96.79.12 (24h/24 – 7 jours/7)
Email : secretariat.had.lannion@armorsante.bzh